

ENTREPRISES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le maire communique au conseil les devis des entreprises pour l'entretien des espaces verts, à savoir :

- Entretien du village et de la station d'épuration : PARADIS SERVICE PAYSAGE – 6 070,00 € T.T.C.
- Entretien du cimetière : ASTA - 4 251,20 €

Le conseil entérine les propositions de PARADIS SERVICE PAYSAGE et ASTA pour un montant total de 10 321,20 €.

Adopté à l'unanimité

VI – ACCEPTATION D'UN DON

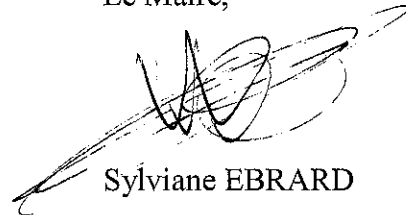
Madame le maire expose au conseil que Monsieur Lihard a remis un don de 120,00 € (consommation d'eau du cimetière).

Le conseil accepte le don de 120,00 € et décide d'effectuer la pose d'un décompteur.

Adopté à l'unanimité

Beaumont-en-Auge, le 9 mars 2022

Le Maire,



Sylviane EBRARD